



AVIS PUBLIC

Séance ordinaire du conseil du mois d'août **Changement de l'endroit où se tiendra la séance**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 318)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

La séance ordinaire du conseil municipal du mardi 10 août 2021 se tiendra, si la température le permet, au parc des Générations situé sur le boulevard Perrot (au coin de l'avenue du Parc), à L'île-Perrot, dès 19 h 30.

Si la température ne le permet pas, la séance aura lieu en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville en respectant les mesures sanitaires en vigueur, notamment le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres.

Dans tous les cas, toute personne qui désire participer à la séance doit s'inscrire par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par téléphone au 514 453-1751, poste 225 en indiquant son adresse municipale, et ce, au plus tard le jour de la séance à midi. Selon la capacité d'accueil de l'endroit où se tiendra la séance, il est possible que des personnes se voient refuser l'accès, doivent rester debout ou doivent attendre.

De plus, les personnes intéressées peuvent toujours poser leur question par écrit aux membres du conseil municipal en transmettant celle-ci à l'adresse questioncm@ile-perrot.qc.ca, au plus tard le jour de la séance à 17 h.

Donné à L'île-Perrot, ce 4 août 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière